

DELIBERATION**DEPARTEMENT**

Haute-Loire

D26-03-03-10**du Conseil Municipal
de la commune de Raucoules****Séance du 03 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Denis CURSOUX, Marie-Christine PATOUILLARD, Estelle ALLEMAND, Marie-Lise MASSON, Lionel CHARRAS.

Procuration : Martine PAILLET donne pouvoir à Jean-Marc TOURON, Aline PICHON donne pouvoir à Jean TEYSSIER, Laëtitia BASTIN donne pouvoir à Bernard SOUVIGNET

Absents : Pierre PLATON, Pierre-Henri MANIOULOUX, Mégane EMONET

Secrétaire de Séance : ALLEMAND Estelle

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 de la commune. Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 623 340.00 €

Recettes : 623 340.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 142 783.82 €

Recettes : 1 142 783.82 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Budget Primitif 2026 du budget de la commune

FINANCES

Budget Principal**Vote du Budget Primitif
2026**

Fait à RAUCOULES, le 03 mars 2026

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET